

Déclaration des ministres européens en charge de l'éducation 17 mars 2015  
(extrait)

Conserver à l'éducation toute sa dimension de **formation de la personne et du citoyen**, en transmettant les valeurs fondamentales et les principes qui constituent le socle de nos sociétés ;

...Garantir à tous les jeunes une éducation inclusive qui **combatte le racisme** ainsi que **tout type de discrimination**, promeuve la citoyenneté et leur apprenne à comprendre et à **accepter les différences d'opinions, de convictions, de croyances et de modes de vie**, tout en respectant l'état de droit, la diversité et l'égalité des chances....

# L'établissement scolaire : espace républicain

*Du discours à l'action pour apprendre ensemble*

---

Grenoble - 3 décembre 2015



**igen**  
Inspection générale  
de l'Éducation nationale





Production d'une classe du LP Prouvé de Nancy - 2008

# INTRODUCTION

1992 : Jacques Ozouf, Mona Ozouf, La république des instituteurs

1994 : Robert Ballion : Le lycée, une cité à construire

1995 : Marc Guiraud, Gérard Longhi : la république lycéenne

2004 : sous la dir. d'Emmanuel Brenner : Les territoires perdus de la république

.....





# L'école : lieu d'éveil à l'envie et au plaisir d'apprendre

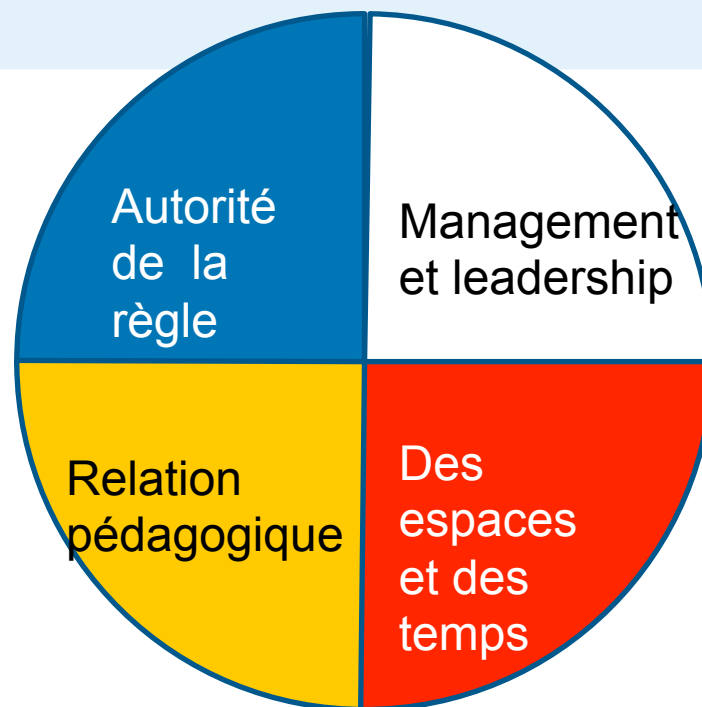
La refondation a pour objet de faire de l'école un lieu de réussite, d'autonomie et d'épanouissement pour tous ; un lieu d'éveil à l'envie et au plaisir d'apprendre, à la curiosité intellectuelle, à l'ouverture d'esprit, à l'éducation au sensible ; un lieu où il soit possible d'apprendre et d'enseigner dans de bonnes conditions ; un lieu de sociabilisation permettant de former des citoyens et des jeunes qui pourront s'insérer dans la société et sur le marché du travail au terme d'une orientation choisie ; un lieu sachant transmettre et faire partager les valeurs de la République.

***LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013  
d'orientation et de programmation  
pour la refondation de l'école de la  
République***



## *Article L111 -1 – 1 du code de l'éducation*

La devise de la République, le drapeau tricolore et le drapeau européen sont apposés sur la façade des écoles et des établissements d'enseignement du second degré publics et privés sous contrat. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 est affichée de manière visible dans les locaux des mêmes écoles et établissements.



# L'autorité de la règle

**13** | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

- La Constitution
  - Le préambule
  - Les articles 1 et 2

**1** | La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

- La loi
  - dont
    - Loi du 9 décembre 1905
    - Loi d'orientation du 8 juillet 2013

- Le règlement
  - dont
    - Décret du 30 août 1985
    - Code de l'éducation
    - Les programmes
    - Circulaire de 2013 (parents) et de 2014 (ouvrir l'école aux parents pour la réussite des élèves...)

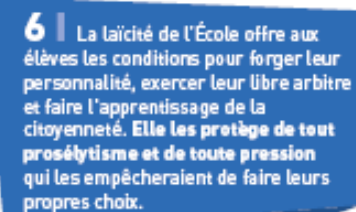
- Le règlement intérieur : *le sceau de la justice et du droit*
  - textes de 2011, 2014 (CVL, MDL, procédures disciplinaires, .....
  - la charte de la laïcité
  - .....



- Assurer la responsabilité du projet d'école/d'établissement, les valeurs qui sous-tendent les pratiques mises en œuvre, le soutien apporté aux procédures de transmission du savoir et du sens.
- Sécuriser/protéger la fonction éducative et les parcours des élèves
- Communiquer sur son action pour rendre lisible et être comptable de l'utilisation des moyens de la collectivité.



Management  
et leadership



**6** | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. **Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

Utiliser  
pleinement les  
espaces de  
construction du  
sens

équipe de direction  
/ équipe des maîtres

conseil pédagogique/ CEC

conseil d'administration /  
conseil d'école

conseils d'enseignement  
conseils de cycle

conseil de classe...

CVL / CVC / conseil d'élèves

CESC

Rencontres avec les parents

Le pilote :  
celui qui donne  
la direction  
donc le sens

Donner sens  
au collectif

 **Rappeler sans cesse que le système et ceux qui le composent / l'animent travaillent pour l'élève**

écouter, prendre acte  
installer le dialogue à tous les niveaux  
valoriser l' existant qui doit l' être

 **Combattre les corporatismes pour faire émerger les synergies des communautés scolaires**

repérer les expertises et les compétences individuelles pour les mettre au service du collectif  
communiquer, valoriser le travail collectif

*Replacé dans le contexte de la grande pauvreté, la nécessité de constituer un climat scolaire qui place l'élève dans une atmosphère de « sécurité », réduisant autant que possible les tensions souvent liées aux difficultés sociales, est probablement à considérer comme un élément important de nature à faciliter les apprentissages (et non pas seulement à les « permettre ») »*

*Grande pauvreté et réussite scolaire – JP Delahaye - mai 2015*

La vie à l'école est un sujet essentiel, déjà évoqué plus haut. Pouvoir venir à l'école et y apprendre en toute sécurité, dans un climat apaisé et respectueux des règles, dans une ambiance de travail sereine et favorisant la coopération entre élèves, est un droit fondamental qui doit être garanti quelle que soit l'école et quel que soit l'établissement fréquenté.

*idem*

La prévention et la lutte contre la violence à l'Ecole n'est pas seulement un impératif d'ordre public, elle est la condition nécessaire à l'accomplissement des missions de l'éducation nationale – *Point d'étape sur les travaux de la DMLPLV – février 2013*

Des espaces  
sécurisés...

- La diversité des espaces qui respecte les besoins des élèves;

- Des espaces dédiés : la classe
- Des espaces pour travailler ensemble
- Des salles d'études et *non de permanence* car la République a fait l'école pour étudier et non pour attendre
- Le CDI vers le 3C : espace de cultures

- Des espaces qui favorisent un climat scolaire serein et sécurisent l'accueil ;

- Des espaces de libre parole
- Des espaces de confidentialité
- Des espaces de travail pour les personnels
- Des espaces pour les parents

- Des espaces que les enseignants et les élèves s'approprient ensemble.

- La cour de récréation : lieu de rencontres où l'informel donne confiance
- Les circulations : des espaces où le droit s'exerce.
- Des espaces qui reconnaissent la créativité et la responsabilité des élèves



■ Des temps qui respectent les rythmes de l'individu :

- L'emploi du temps
- La pause méridienne
- La journée de classe
- Le rythme des devoirs

■ Des temps de l'enfant qui valorisent l'élève

■ Assurer la relation entre le temps court de l'élève et le temps long de l'école : **le parcours**



...des temps



**11** | Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

Des enseignants qui pratiquent une pédagogie républicaine

- Les enseignants sont parties à un contrat républicain qui crée des obligations et implique une éthique professionnelle



- L'évaluation est une dimension pédagogique qui induit le progrès et promeut la justice.

- Les modalités et les ressources pédagogiques



# Des enseignants et des personnels qui habitent leurs missions

## Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

En tant qu'agents du service public d'éducation, **ils transmettent et font respecter les valeurs de la République**. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent **leur exemplarité et leur autorité**.

### 1. *Faire partager les valeurs de la République*

- **Savoir transmettre et faire partager** les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.
- **Aider les élèves** à développer leur esprit critique, **à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres**.

## 6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

- Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.
- **Éviter toute forme de dévalorisation** à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.
- **Apporter sa contribution** à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, **l'éducation à la citoyenneté**, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.
- **Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.**
- [...]
- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.
- **Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.[...]**

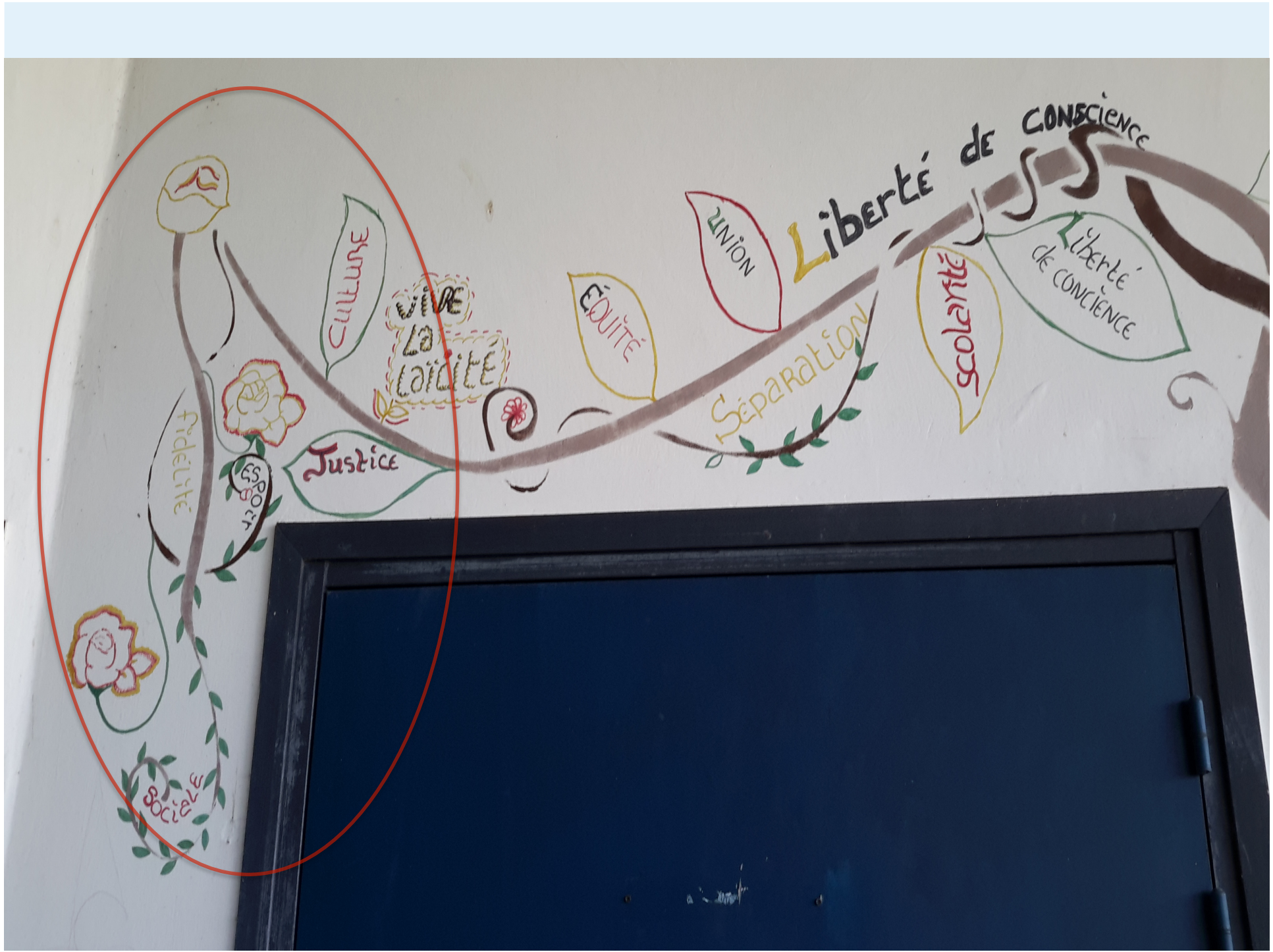
## 7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

- Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.
- Intégrer dans son activité l'objectif de **maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves**

La relation  
pédagogique  
et éducative qui  
valorise l'élève

- La maîtrise de la discipline protège l'élève contre les fausses vérités,
- Les objets et les modalités pédagogiques donnent sens aux connaissances, forcent la réflexion de l'élève, construisent sa responsabilisation, le forment à l'esprit critique ouvrent l'espace scolaire et le relient à la vie du citoyen
- Les parents sont considérés comme co-éducateurs et respectés en tant que tels.





Liberté de CONSCIENCE

CULTURE

ÉQUITÉ

UNION

Séparation

scolarité

Liberté de CONSCIENCE

Justice

Fidélité

Vive la laïcité



Société

# CONCLUSION

*L'éducation est le point où se décide si nous aimons assez le monde pour en assumer la responsabilité et, de plus, le sauver de cette ruine qui serait inévitable sans ce renouvellement et sans cette arrivée de jeunes et de nouveaux venus. C'est également avec l'éducation que nous décidons si nous aimons assez nos enfants pour ne pas les rejeter de notre monde, ni les abandonner à eux-mêmes, ni leur enlever leur chance d'entreprendre quelque chose de neuf, quelque chose que nous n'avions pas prévu, mais les préparer d'avance à la tâche de renouveler un monde commun.*

Hannah Arendt, *La crise de la culture*



**1** La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

**2** La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

## ••• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE •••

**3** La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

**4** La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

**5** La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

# CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

*La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.*

**6** La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

**7** La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

**8** La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

**9** La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

**10** Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

**11** Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

## ••• L'ÉCOLE EST LAÏQUE •••

**12** Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves

**13** Nul ne peut se prétendre